

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Valable en France métropolitaine (hors Outre-mer)

En application de l'article 4 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Nom et prénom:
Date de naissance:/...../.....
Adresse du domicile:

Je me déplace pour l'une des raisons suivantes: →

1 Activité professionnelle, enseignement et formation, mission d'intérêt général

- Déplacements entre le domicile et le lieu de travail ou d'enseignement ou de formation.
- Déplacements professionnels ne pouvant être différés, livraisons.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle.
- Déplacements liés à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

2 Santé (consultations et soins)

- Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé.

3 Motif familial impérieux, assistance aux personnes vulnérables, garde d'enfants, situation de handicap

- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires, ou pour la garde d'enfants.
- Déplacements de personnes en situation de handicap et de leur accompagnant.

4 Convocation judiciaire ou administrative, démarches ne pouvant être menées à distance

- Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, pour se rendre dans un service public ou chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peut être réalisé à distance.

5 Déménagement

- Déplacements liés à un déménagement résultant d'un changement de domicile.
- Déplacements indispensables à l'acquisition ou à la location d'une résidence principale, ne pouvant être différés.

6 Achats, établissements culturels ou lieux de culte (au sein de mon département*)

- Déplacements pour effectuer des achats de première nécessité, pour les retraits de commandes, ou pour bénéficier de prestations de service.
- Déplacements pour se rendre dans un établissement culturel ouvert ou un lieu de culte.

7 Activité physique, de plein air, promenade (dans un rayon de 10 kilomètres autour de votre domicile)

- Déplacements liés à la promenade, à l'activité physique individuelle, à l'activité de plein air, aux besoins des animaux de compagnie.

Vous ne devez remplir l'attestation pour ce motif que si vous ne pouvez présenter un justificatif de domicile.

8 Animaux de compagnie, le soir et la nuit

- Déplacements brefs pour les besoins des animaux de compagnie (dans un rayon de 1 kilomètre autour du domicile).

* Pour les personnes résidant aux frontières d'un département, une tolérance de 30 kilomètres au-delà du département est acceptée.

Le:/...../2021 à h
Signature: _____

Entre 6h et 19h		Entre 19h et 6h	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1837
VENDREDI
30 AVRIL 2021

MA VILLE MON SHOPPING LE COMMERCE LOCAL ET PARTICIPATIF

Grâce au dispositif *Ma Ville Mon Shopping* soutenez vos commerçants en achetant en ligne !

ma ville mon shopping
Coeur Entre-deux-mers

Vous êtes à 1 clic

de vos
Artisans et Commerçants de proximité



J'achète en ligne des centaines de produits près de chez moi

Je profite de la livraison à domicile ou du retrait en magasin

Rendez-vous sur la plateforme :
MAVILLEMONSHOPPING.FR/



Le Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers, en partenariat avec ses 5 communautés de communes et ses 90 communes, dont Créon, vient de lancer sa plateforme de vente en ligne : *MaVilleMonShopping Cœur Entre-deux-Mers*. À Créon, **11 boutiques** sont déjà présentes sur cette « e-galerie marchande locale » et proposent de nombreux produits à la vente.

Vous pouvez dès aujourd'hui aider les commerçants, artisans, et producteurs locaux en achetant des vêtements, bijoux, produits

bien-être ou alimentaires... dans vos boutiques préférées ou en découvrant de nouvelles tout près de chez vous !

La plateforme est très simple d'utilisation et gratuite. Les commerçants, artisans et producteurs locaux vous proposent leurs produits en **click and collect** ou **livraison à domicile**. Par vos achats en ligne, vous avez un impact social et environnemental positif.

Retrouvez la liste des commerçants sur <https://www.mavillemonshopping.fr/fr/creon/boutiques>

Pour les entreprises souhaitant créer leur boutique virtuelle, le Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers propose une aide et un accompagnement individuel au 07 88 85 57 54.



ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les élections départementales et régionales se tiendront les 20 et 27 juin 2021.

Vous avez jusqu'au 14 mai, si ce n'est déjà fait, pour vous inscrire sur les listes électorales.

Simple et rapide, l'inscription sur internet est possible sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Vous pouvez également vous présenter au service Etat civil avec une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, téléphone, ...).

ENQUÊTE PUBLIQUE - ZONAGE DU LYCÉE

Suite à l'enquête publique concernant le zonage des terrains du futur lycée, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Une copie du rapport et des conclusions est tenue à disposition du public à l'accueil de la mairie de Créon.

Il est également consultable sur le site internet des Services de l'État en Gironde www.gironde.gouv.fr (rubriques "publications", "pu-

blications légales", "enquêtes-publiques").

PIÈGES À FRELONS ASIATIQUES

Depuis le 15 mars, la mairie de Créon fournit gratuitement des pièges et des appâts spécialisés aux Créonnaises et Créonnais.

À ce jour, plus de 440 foyers sont venus retirer un piège à frelon à l'accueil de la mairie, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (moins de 3 mois), à raison d'un piège par foyer.

Ils doivent être installés dès à présent et jusqu'à fin juin pour assurer leur efficacité optimale et retirés passé cette période afin de limiter la capture d'autres espèces.

TOUS SOLIDAIRES AVEC LES COMMERCES DE CRÉON

Le retrait des coupons solidaires en mairie est maintenant terminé, cependant vous pouvez les utiliser jusqu'au 30 juin.

Pour cela, il vous suffit de dépenser les 4 coupons (d'une valeur unitaire de 5€) dans les commerces de Créon qui ont dû fermer pendant les confinements.

Attention : le coupon orange est utilisable dans les commerces de Créon que la réglementation avait autorisés à rester ouverts, à l'exception des deux grandes surfaces Carrefour et Leader Price.

Si vous estimez ne pas avoir besoin de ces coupons. Vous pouvez les remettre à toute personne de votre choix ou les déposer au centre communal d'action sociale (CCAS). La solidarité, c'est aussi un geste pour nos concitoyens qui en ont besoin.

Les commerçants vous attendent pour dépenser vos coupons, la mobilisation de tous est nécessaire pour la réussite de cette opération. Acheter local, c'est vital !

DON DE SANG

L'établissement Français du Sang vous donne rendez-vous le **mardi 11 mai de 15h30 à 19h, au Centre culturel "Les Arcades"**.

Prenez RDV en ligne sur <https://bit.ly/3eK7C6I>
Afin d'assurer la sécurité des donateurs, toutes les mesures de précaution sont mises en œuvre lors des collectes de sang pour évi-

ter les risques de transmission du virus (port du masque obligatoire pour tous, mesures de distanciations et d'hygiène renforcées).

Vous pouvez donner votre sang après un vaccin anti-Covid-19.

+ d'infos : <https://dondesang.efs.sante.fr/>

LOISIRS JEUNES EN CRÉONNAIS

Le LJC organise une tombola, jusqu'au 30 juin 2021.

De nombreux lots sont à gagner : cours d'équitation, entrées au Puy du Fou, drone, bons d'achats et cadeaux.

Si vous souhaitez participer, contactez le 07 57 43 95 62.

S E R V I C E

VENTE

▣ Vends vélo vtc homme Jumpertrex en bon état, à 40€. Petit meuble salle de bain (1 porte, 5 tiroirs et 3 étagères) en bon état à 30€.

Tél. : 06 66 95 40 34

▣ Vends fauteuil et repose pieds en cuir vert foncé à 60€.

Tél. : 06 52 60 12 84

▣ Vends télévision Samsung 69cm à 80€ avec support à 100€. Coffre en bois sculpté scène de village : L.103 x l.50 x h.60 cm à 120€ (Nigéria).

Tél. : 06 52 60 12 84

LOCATION

▣ Couple retraité cherche location (T2) de plain-pied avec cour à Créon.

Tél. : 06 35 30 69 30

AUTRE

▣ Donne armoire en pin (une penderie et étagères) l.140 x h.200 cm, état moyen.

Donne commode en pin (4 grands tiroirs et 2 petits tiroirs), état moyen.

Tél. : 06 95 48 75 69

P R A T I Q U E

CRÉON HEBDO

Prochaine parution du Créon Hebdo le **vendredi 7 mai 2021**.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Prochain conseil municipal le **jeudi 20 mai à 20h15, au Centre culturel "Les Arcades"**. Publicité assurée par la retransmission sur la Web TV citoyenne : www.telecanalcreon.fr

CRÉON HEBDO

Commerçants, vous souhaitez mettre, chaque semaine, le Créon hebdo à disposition de vos clients, envoyez vos coordonnées (entreprise, nom et adresse) à communication@mairie-creon.fr

SITUATION SANITAIRE

Retrouvez l'ensemble des mesures sur www.gouvernement.fr/info-coronavirus

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

La mairie reste ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h30. La mairie sera fermée au public les samedis 1^{er}, 8, 15 et 22 mai.

MAIRIE DE CRÉON

50, place de la Prévôté
BP 49 - 33670 Créon
05 57 34 54 54 - contact@mairie-creon.fr
Site internet : www.mairie-creon.fr

S . E . M . O . C . T . O . M .

ORDURES MÉNAGÈRES

- Secteur Nord : lundi
- Secteur Sud : jeudi
- Centre-ville : lundi et jeudi

TRI SÉLECTIF

• SECTEUR NORD & CENTRE-VILLE

Mardi (semaine paire)

• SECTEUR SUD

Mardi (semaine impaire)

Le plan détaillé est disponible à l'accueil de la mairie, sur www.mairie-creon.fr ou sur www.semocotom.com.

Hebdomadaire municipal d'information locale
Responsable légal de la publication : Pierre Gachet
© GRAPHISME : BAT GRAPHIC À CRÉON - IMPRESSION : STUDIO EN VUE À CRÉON
CRÉDITS PHOTO : GOUVERNEMENT

RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK 

INFORMATIONS À DÉPOSER EN MAIRIE OU SUR WWW.MAIRIE-CREON.FR